

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-trois
le MARDI 05 DECEMBRE 2023 à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 29 Novembre 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2023/66

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. FOURNIER Daniel (proc. Mme DESEQUELLE Véronique), Mme LAMIABLE
Murielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. EVRARD Dominique (proc.
Mme CHRISTIAENS Michèle), Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme DELRUE Joëlle),
Mme LEROY Martine, absents excusés.

M. GUILBERT Richard, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

OBJET : CONVENTION D'ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHATS DU SYNDICAT MIXTE « LA FIBRE NUMÉRIQUE 59-62 »

La séance ouvert, Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que pour permettre de transmettre les actes soumis au contrôle de légalité en Sous-Préfecture, il y a lieu d'obtenir les certificats nécessaires à l'envoi et à la signature des documents.

Le syndicat mixte « La Fibre Numérique 59-62 » a mis en place une centrale d'achats permettant d'obtenir des prix attractifs pour ses adhérents.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'adhérer à la centrale d'achats du syndicat mixte « La Fibre Numérique 59-62 »,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à cette adhésion.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 06/12/2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **06 DEC. 2023**
et publication ou notification
du **06 DEC. 2023**

Le Maire,

Joëlle DELRUE



Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20231205-202366-DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023